

y eut de nombreuses réparations, des étouffements complets du moteur de l'économie entre le 16 octobre—date de la présentation du premier budget—et le 3 juin, date de la présentation du deuxième budget.

Le ministre est en effet obligé, tout en imposant une taxe de base spéciale de 2 p. 100, de maintenir la surtaxe de 3 p. 100 qu'on avait promis d'abolir, comme il le disait lui-même, le 3 juin, comme l'atteste la page 9417 du compte rendu officiel des débats de la Chambre, et je cite:

Je ne prévois aucune augmentation du taux actuel de l'impôt des particuliers ou des sociétés ni de la taxe de vente, mais je propose ce soir que la surtaxe de 3 p. 100 frappant l'impôt sur le revenu des particuliers prélevée sur la «taxe de base» au-delà de \$200 et la surtaxe sur le revenu des sociétés applicable aux années 1968 et 1969 soient prolongées jusqu'au 31 décembre 1970.

Pour une trouvaille, c'en est une. Le ministre confirme que des retards se sont produits, parce qu'il a été obligé de continuer d'appliquer des mesures qui vont augmenter les taxes de 155 millions de dollars en 1970.

Monsieur l'Orateur, voici ce que propose le gouvernement actuel en deux, trois ou, peut-être, quatre mots: Chercher la vérité dans la noirceur.

Le 22 mai, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, comme en fait foi le compte rendu des débats à la page 8951, disait:

Quant à nous, nous sommes des humains, cherchant la vérité dans la noirceur.

L'exposé budgétaire qui a été présenté le 3 juin le prouve sans l'ombre d'un doute. Il est évident que le gouvernement actuel cherche la vérité dans la noirceur et qu'à l'instar de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, il marche dans les ténébres et se trouve dans la grande noirceur. Il n'est pas étonnant qu'on nous présente des budgets noirs, des budgets embrouillés, des budgets confus. Puisque les ministres marchent dans la noirceur, ils ne peuvent qu'avoir des idées noires.

Le moins que nous puissions suggérer à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale et à l'honorable ministre des Finances, c'est de trouver au moins une chandelle, un fanal, une lampe de poche ou, au moins, une petite lampe de 40 watts.

C'est clair que l'honorable ministre des Finances, à l'instar de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, «cherche la vérité dans la noirceur». Que fait-il? Il marche à tâtons; il avance, il recule, il tatillonne. Il impose aux pauvres l'impôt de progrès social.

Depuis quand un impôt marque-t-il un progrès? Au contraire, il s'agit d'un recul, puis-

qu'il enlève du pouvoir d'achat aux consommateurs. Cet impôt de progrès social a été trouvé dans la noirceur, c'est clair.

En maintenant la taxe de 3 p. 100, après avoir promis de l'abolir, on fait un pas de l'avant, mais je pense que c'est un pas en arrière, dans la noirceur, toujours.

On abolit certains tarifs qui n'auraient dû être abolis qu'en janvier 1972, dans le but de forcer les industries à mieux faire face à la concurrence. Voici comment s'est exprimé l'honorable ministre, et je cite la page 9417 du hansard:

Pour être précis, je propose que les derniers tarifs, qui n'auraient dû jouer qu'à partir du 1^{er} janvier 1972, entrent en vigueur dès demain matin. Cela signifie que le reste des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui n'avaient pas encore été mises en vigueur, seront applicables immédiatement.

Il ajoute ensuite ce qui suit:

Certains producteurs estimeront sans doute qu'ils ne pourront pas aussi bien s'adapter à une concurrence plus serrée que si l'on avait appliqué par étapes les réductions de la négociation Kennedy. Toutefois, dans le climat actuel, alors que notre position compétitive est compromise par une inflation persistante, nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps pour s'adapter à ces tarifs.

Il est entendu que lorsqu'on administre dans la noirceur—je viens de le dire—on décide le soir et, le lendemain matin, c'est en vigueur. L'honorable ministre dit:

... nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps ...

Il faut changer du jour au lendemain tout ce qu'on pensait au point de vue financier d'une entreprise.

L'honorable ministre dit encore: Adaptez-vous à la concurrence étrangère! Abaissez vos coûts, abaissez vos prix, car les produits étrangers qui vont entrer plus facilement au Canada vont concurrencer les vôtres plus facilement et s'emparer de votre marché. Cela, c'est le raisonnement de l'honorable ministre ou de ses collègues, qui lui ont suggéré de faire une chose semblable.

Au moment où le Canada, y compris les provinces de l'Est, surtout la province de Québec, compte énormément de chômeurs, je crois que le moment est très mal choisi d'élaborer une politique semblable.

Comment les producteurs canadiens pourraient-ils abaisser leurs coûts? En réduisant les salaires des travailleurs? Peut-être!

L'honorable ministre des Finances n'a pas dû consulter son collègue, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, l'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux, pour parler de la sorte à ce sujet.

Ce n'est pas étonnant, car les ministres sont dans une noirceur telle qu'ils ne se voient même pas les uns les autres.